

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
*Jeudi 9 février 2017 - 19h00*

**COMPTE-RENDU**

**1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.**

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016.

**2. Finances.**

- *Débat d'orientation budgétaire.*

Madame Marie-José LE GUENNEC, adjointe aux finances de la commune, rappelle que le débat d'orientation budgétaire est une procédure obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Ce dernier est organisé dans les deux mois précédant le vote du budget et a pour but d'instaurer une discussion au sein du Conseil Municipal sur les évolutions financières de la commune.

Le contexte actuel fait apparaître une politique d'austérité maintenue avec une réduction des déficits publics.

Au niveau territorial, on assiste à la fusion des intercommunalités avec une augmentation des charges (CNI, passeports, TAP...)

Les produits de fonctionnement ont augmenté de 0.74% entre 2015 et 2016

La capacité d'autofinancement brute est de 211 €/habitant alors que la moyenne de la strate est à 171 €/habitant.

L'analyse financière fait apparaître une évolution plus faible des recettes que des dépenses, la hausse des dépenses étant liée aux nouvelles charges imposées par l'Etat depuis 2013 (TAP, droit du sol...)

Le résultat disponible pour 2016 est de 748 000 € contre 963 000 € en 2015. Le report de 384 000 € de l'année 2015 permet de dégager une trésorerie de fonctionnement de 1 132 000 € qui permettra de réaliser des investissements importants en 2017.

Les orientations budgétaires suivantes sont envisagées :

- Réaliser le programme de réhabilitation du patrimoine communal en tenant compte de l'accessibilité.
- Améliorer les services à la population : ouverture élargie du service jeunesse, refonte du site internet.
- Réorganisation des services administratifs afin de répondre aux demandes des usagers (carte d'identité, passeports, dématérialisation, précarité,...)

- *Demande de subvention – DETR et PST.*

Le Conseil Municipal sollicite la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) et la PST (Programme de Solidarité Territorial) afin de financer les projets retenus pour 2017.

- *Demande de subvention pour les projets culturels.*

Le Conseil Municipal décide de solliciter des aides financières de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), du Département et de la Région pour tous projets portés par la médiathèque, le musée de la carte postale et la direction du Quattro dans les domaines de la valorisation et médiation du patrimoine, les diffusions et expositions culturelles, les résidences artistiques, les projets d'éducation artistique et culturelle.

- *Tarifs municipaux.*

Le Conseil Municipal décide d'étendre les tarifs de la médiathèque accordés aux communes de Baud Communauté à l'ensemble des communes de Centre Morbihan Communauté.

Par ailleurs, le Conseil Municipal fixe un tarif de 1 € pour l'organisation de visites « minutes » sur des thèmes spécifiques au Carton Voyageur.

- *Dons de cartes postales au musée.*

Le Conseil Municipal décide d'intégrer au patrimoine communal les 2 474 cartes postales reçues en dons en 2016.

### **3. Administration Générale.**

- *Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal.*

Par délibération en date du 23 mai 2014, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Décision n° 16-2016 : Signature du contrat de prestation de balayage de la voirie.

Signature du contrat de prestation de balayage de la voirie, nettoyage des caniveaux et places publiques, avec la société THEAUD de SAINT MEEN LE GRAND, pour 3 ans et 623€ HT / jour.

Décision n° 17-2016 : Signature du marché de travaux assainissement collectif – programme 2016.

Signature du marché de travaux d'assainissement collectif - programme 2016 (réhabilitation et extension) avec la société SBCEA sise ZA de Port Arthur 56930 PLUMELIAU pour un montant de 398 815 € HT

Décision n° 01-2017 : Signature du contrat de sauvegarde des données informatiques.

Signature du contrat d'abonnement et de location d'une solution de sauvegarde informatique avec la société KERTEL CLOUD de PARIS, pour une durée de 60 mois et un loyer mensuel de 115 € HT

Décision n°02-2017 : Signature de la convention d'assistance technique de la station d'épuration.

Signature de la convention d'assistance technique de la station d'épuration avec la société SAUR 23 bis rue de la gare 56690 LANDEVANT, pour 4 ans et 17 610 € HT / an.

Décision n°03-2017 : Signature des avenants au marché de travaux d'aménagement au centre associatif.

Suite à des modifications techniques en cours de chantier, il y a lieu de procéder à des avenants aux marchés de travaux des lots suivants :

Lot 01 – Démolitions - gros œuvre : MAHO Bâtiment (Pontivy)	+ 1 011,49 € HT
Lot 02 – Menuiseries extérieures alu et bois : MAHO Charpente menuiserie (Baud)	+ 11 016,64 € HT
Lot 03 – Cloisons sèches : LE MOULLIEC (Baud)	+ 1 835,76 € HT
Lot 06 – Plafonds suspendus : COYAC (Vannes)	+ 320,05 € HT
Lot 08 – Electricité courants faibles chauffage ventilation : EA2I (Pontivy)	+ 1 080,00 € HT

- *Règlement intérieur – centre associatif et Médiathèque.*

Dans le cadre des travaux de rénovation du centre associatif et afin de réglementer son utilisation, le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur du centre associatif ainsi que la convention de mise à disposition pour toute demande à titre onéreux ou gracieux.

Afin d'être en conformité aux nouveaux usages de la médiathèque, le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement intérieur.

Suite à divers impayés, le Conseil Municipal a décidé de mettre payable d'avance l'ensemble des locations faites à titre privé. Ainsi, un acompte sera versé à la demande de location et le solde 1 mois avant la réservation.

- *Présentation de la charte graphique et du logo.*

Dans le cadre du projet de refonte du site internet, le Conseil Municipal valide le premier travail sur la charte graphique et logo.

Par la suite, sur la base de ces éléments, la 2<sup>ème</sup> phase de refonte du site internet pourra être lancée, avec pour objectif de livrer le nouveau site internet le 31 mars 2017.

- *Convention de partenariat pour la destruction des nids de frelons asiatiques.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention de partenariat avec l'association Centre Bretagne pour la Sauvegarde des Abeilles Bretonnes afin de définir les modalités d'intervention relatives à la lutte contre le frelon asiatique.

#### **4. Urbanisme et affaires foncières.**

- *Désaffectation et déclassement de parcelles communales.*

Le Conseil Municipal autorise la désaffectation de la parcelle sise rue de Pont Augan pour l'installation du futur cabinet dentaire.

A la demande de M et Mme PERRON, le Conseil Municipal procède à la même opération de désaffectation et de déclassement pour la vente d'une portion de voie communale située au village de Keroh d'environ 300 m<sup>2</sup>, au prix de 0.50 € / m<sup>2</sup> proposé par France Domaine.

- *Donation d'une parcelle.*

Le Conseil Municipal accepte la donation à la commune d'une parcelle appartenant à Mesdames LE PAIH Valérie et Marie Catherine d'une surface de 9 455 m<sup>2</sup> classée Na et Nzh située en bordure de la route de Lorient.

- *Renonciation à une condition particulière de cession – lotissement de Kermestre.*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 2 décembre 2004, le lot n°2 du lotissement de Kermestre a été vendu avec la stipulation suivante : « *Obligation pour l'acheteur de construire dans un délai de 4 années à compter de la date de signature de l'acte de vente, à défaut la commune sera fondée à racheter le terrain au prix de vente initial, les frais étant à la charge de Monsieur et Madame RIO.* »

Le Conseil Municipal décide de supprimer cette clause permettant ainsi la cession de ce terrain à des acquéreurs qui ne s'engageront que sous réserve que cette condition initiale soit levée par délibération du Conseil Municipal.

- *PLUi – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.*

La loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 prévoit le transfert automatique aux EPCI de la compétence en matière de PLU, sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y oppose.

Le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert automatique de la compétence en matière de PLU au profit de Centre Morbihan Communauté.

- *ZAC des Oiseaux – dénomination des rues.*

Le Conseil Municipal valide le projet de numérotation et dénomination des rues de la 1<sup>ère</sup> tranche de la ZAC, sur le thème des oiseaux : allée des Rossignols, rue des Rouges-Gorges, rue des Hirondelles, allée des Pics Verts.

## **5. Questions diverses.**

La moitié des lots de la ZAC des Oiseaux est réservée.

### Agenda :

Conseil Municipal Jeunes : Prochaine séance le 9 mars à 18h.

Prochain conseil Municipal : le 31 mars